

OBJECTIFS

Ce dispositif permet à des personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de s'investir dans une activité bénévole reconnue.

Pour le bénéficiaire

- Favoriser l'autonomie des personnes en difficulté en leur proposant des activités d'utilité sociale auprès d'associations, ou des collectivités locales, avec le soutien d'un médiateur.
- Permettre de rompre l'isolement, de reprendre confiance en soi en créant une offre d'insertion par une activité volontaire reconnue dans une association.
- Favoriser l'émergence d'une démarche de recherche d'emploi et l'acquisition de savoir-faire.

Pour les organismes accueillant un bénévole

En tant qu'organisme à but non lucratif :

- Accueillir un volontaire permet de donner plus d'ampleur à vos actions, de lancer de nouveaux projets, tout en offrant un meilleur service à vos publics cibles. La présence de bénévoles, avec leurs idées, leurs expériences, leur enthousiasme, est l'occasion de réfléchir à vos actions, votre organisation, mais aussi un bon moyen de redynamiser votre réseau de bénévoles et de faire connaître vos actions et vos valeurs au-delà de vos cercles habituels.

En tant que collectivité locale, structure publique :

- Vous êtes particulièrement à même de proposer des missions de "Volontariat Reconnu" porteuses de sens pour les bénéficiaires, pour les services et pour les usagers de par les missions d'intérêt général que vous remplissez. La confiance accordée à ces bénéficiaires permet d'expérimenter des projets d'innovation sociale, d'amplifier vos actions et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Intégrer ce dispositif permet de bénéficier :

- d'une aide à la recherche d'un lieu d'accueil pour des actions de volontariat reconnu.
- d'un accompagnement par un professionnel en cas de difficulté.
- d'un remboursement des frais de transport et d'indemnités repas (sous conditions).
- d'un passeport bénévole qui atteste d'une expérience et de compétences.

Le plus : la médiation

Afin d'assurer la réussite de l'expérience et de sécuriser l'ensemble des acteurs impliqués, INALTA Formation est votre interlocuteur privilégié :

- Formalisation des objectifs et des conditions du Volontariat Reconnu dans une convention.
- Définition d'un planning de rencontres (physiques et téléphoniques) pour établir des temps de régulations, d'évaluations et de bilans. Interventions d'un médiateur accompagnateur en fonctions des besoins exprimés par la structure d'accueil et/ou le volontaire permettant le bon déroulement de la période en Volontariat Reconnu.
- Évaluation à la fin de la période de Volontariat Reconnu et capitalisation.

DURÉE ET FINANCEMENT

La durée du parcours est variable. La durée maximale est de 24 mois.

- En plusieurs entretiens individuels.
- Activités bénévoles à raison de 3 demi-journées par semaines maximum
- Médiation pendant la période de bénévolat

La prestation est gratuite et financée par le Conseil Départemental de la Mayenne.

Accompagnement disponible sur le département de la Mayenne.

PUBLIC

Cette prestation s'adresse aux bénéficiaires du RSA, orientés sur un parcours social ou socioprofessionnel, soumis à une obligation d'accompagnement et qui souhaitent valoriser leurs compétences.

LES ÉTAPES D'INSCRIPTION

- Sur prescription (contacter votre référent unique RSA).
- Une convocation indiquant la date et le lieu de rendez-vous pour un entretien individuel est envoyé au bénéficiaire.

MODALITÉS ET MÉTHODES

ÉVALUATION & VALIDATION

Modalité pédagogique

Les modalités pédagogiques mises en œuvre reposent sur des phases d'accompagnement individualisé et des phases de médiation.

Modalités d'évaluation

Une évaluation est réalisée à la fin de la période de Volontariat Reconnu. Une capitalisation des acquis évalués est retranscrite dans le Passeport Bénévole permettant d'attester et de reconnaître la période de Volontariat Reconnu pour le bénéficiaire (www.passeport-benevole.org)

MODALITÉS D'ACCÈS

Accessibles aux personnes en situation de handicap. Prendre contact avec le référent handicap pour plus d'informations. Séverine, se tient à votre disposition pour vous accompagner et faciliter votre parcours de formation : referent.handicap@inalta-formation.fr



Du Lundi au Vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02.43.26.27.56
contact53@inalta-formation.fr

